

**Assemblée générale**

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Distr. générale
10 avril 2023
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 22^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 7 novembre 2022, à 10 heures

Présidence : M. Al Hassan. (Oman)
puis : M. Ponikvar (Vice-Président) (Slovénie)

Sommaire

Point 46 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour
les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 46 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/77/13, A/77/281, A/77/259 et A/77/314)

1. **Le Président** dit que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle essentiel dans la fourniture de services et la protection des droits et de la dignité de plus de 5,4 millions de réfugiés palestiniens, soit environ 20 % du nombre total de réfugiés dans le monde. Pour faire face à la crise financière qu'il traverse actuellement, l'UNRWA a non seulement fait des efforts exceptionnels en interne pour maîtriser les coûts, mais a aussi mené une grande campagne de mobilisation auprès des États Membres et des groupes régionaux. Le Président félicite les États Membres qui ont versé des contributions pour préserver les services vitaux de l'UNRWA et invite respectueusement tous les États Membres qui envisagent de le faire à verser de telles contributions, compte tenu de la situation financière et politique difficile dans laquelle se trouvent l'Office, les Palestiniens et le Moyen-Orient dans son ensemble.

Déclaration du Commissaire général de l'UNRWA

2. **M. Lazzarini** (Commissaire général de l'UNRWA), présentant le rapport du Commissaire général de l'UNRWA (A/77/13), dit que les réfugiés palestiniens attendent la confirmation du soutien et de la solidarité de la communauté internationale à l'Assemblée générale, signe qu'ils n'ont pas été abandonnés. Le naufrage de bateaux en Méditerranée ayant à leur bord des réfugiés palestiniens rappelle de manière brutale l'étendue de leur désespoir. L'année écoulée a été difficile pour les réfugiés palestiniens dans la région, car ils ont de plus en plus de mal à faire respecter leurs droits fondamentaux. À Gaza, au Liban et en Syrie, entre 80 et 90 % des réfugiés palestiniens vivent sous le seuil de pauvreté, et leur situation a été exacerbée par les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 et les conséquences de la guerre en Ukraine sur l'emploi et l'inflation. Cette pauvreté, conjuguée à l'absence de processus politique et d'espoir en un avenir meilleur, alimente la détresse, le désespoir et la colère.

3. En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, les niveaux élevés de violence sapent la capacité de l'UNRWA à fournir des services. Les réfugiés vivant dans les camps et aux alentours sont particulièrement exposés à la violence, et le nombre de morts cette année-

là a été le plus élevé enregistré depuis 2005. À Gaza, près de la moitié des élèves de l'UNRWA sont traumatisés par les cycles de violence répétés et le blocus qui dure depuis 15 ans. Presque tous les réfugiés de la bande de Gaza dépendent du panier alimentaire de l'UNRWA. Au Liban, les réfugiés palestiniens ont déclaré à l'UNRWA que « tout » valait mieux que leur vie actuelle. Ils comptent déjà parmi les plus pauvres, vivent dans des camps surpeuplés et sont soumis à des politiques discriminatoires systémiques. Par conséquent, les traversées mortelles en bateau se sont multipliées, et avec elles, les tragédies humaines. Cependant, la pression exercée sur l'UNRWA pour qu'il aide davantage la communauté est intenable, compte tenu de sa situation financière.

4. De plus en plus, les réfugiés palestiniens en Syrie retournent vivre dans des quartiers qui avaient été rasés des années auparavant, à défaut d'autre choix. Chaque jour, des enfants sortent des décombres pour se rendre dans les écoles de l'UNRWA situées à l'extérieur des camps. L'Office s'attache maintenant à réhabiliter les écoles et les dispensaires dans des camps tels que Yarmouk et Aïn el-Tell, où les réfugiés palestiniens retournent vivre. En Jordanie, la pandémie de COVID-19 a considérablement sapé l'économie et le marché de l'emploi, réduisant les revenus d'une grande partie des réfugiés.

5. Malgré la difficile réalité quotidienne, l'UNRWA continue d'améliorer la vie de millions de réfugiés palestiniens. Plus d'un demi-million d'enfants continuent de fréquenter les 700 écoles de l'UNRWA dans toute la région et comptent parmi les meilleurs élèves de la région. Chaque année, 90 % des diplômés des centres de formation professionnelle de l'Office trouvent un emploi dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme. Près de deux millions de réfugiés palestiniens ont accès à des soins de santé primaires de qualité dans les centres de santé de l'UNRWA et plus de deux millions de réfugiés palestiniens parmi les plus pauvres reçoivent une aide pécuniaire ou alimentaire. En 2021, l'UNRWA a accordé près de 14 000 prêts à des femmes pour qu'elles créent ou préservent des entreprises et deviennent financièrement indépendantes ; ses travailleurs sociaux ont également aidé 4 000 survivantes de la violence fondée sur le genre. Toujours en 2021, l'Office a lancé une plateforme d'apprentissage en ligne pour faciliter l'accès à l'apprentissage à distance et fait œuvre de pionnier en matière de soins de santé numériques dans les pays en développement, partageant ses connaissances avec les pays hôtes et la communauté du développement. Le rapport coût-efficacité, l'efficacité et la qualité des services de l'UNRWA ont été attestées par le Réseau

d'évaluation de la performance des organisations multilatérales et par la Banque mondiale. Ces réalisations sont à mettre au crédit des 28 000 membres du personnel de l'UNRWA, dont la grande majorité sont des réfugiés palestiniens qui ont connu les mêmes difficultés que les personnes qu'ils aident.

6. L'évolution des priorités géopolitiques mondiales et des dynamiques régionales a relégué le conflit israélo-palestinien au second rang des priorités, et le nombre croissant de crises au cours de la dernière décennie a accru l'indifférence à l'égard du sort des réfugiés palestiniens. L'UNRWA a subi trois sources de pression opposées : le mandat de l'Assemblée générale, en vertu duquel l'Office est tenu de fournir des services analogues à ceux du secteur public ; l'absence chronique de financement volontaire suffisant de la part des États Membres et le caractère imprévisible de la plupart de ces financements ; et l'impossibilité de modifier l'étendue ou le mode de prestation des services, tout changement dans les opérations de l'UNRWA étant perçu avec méfiance par la communauté des réfugiés palestiniens et considéré comme une tentative d'affaiblir le mandat et les droits des réfugiés.

7. Le sous-financement chronique et l'austérité nuisent à la qualité des services de l'UNRWA et sapent le moral du personnel. Au cours des dix dernières années, et malgré une action de sensibilisation active ininterrompue, un sous-financement annuel d'environ 100 millions de dollars a contraint l'UNRWA à fonctionner en respectant des contraintes financières très strictes. Le déficit de financement a ralenti les efforts, en particulier dans les domaines qui exigent une mise à niveau constante. Des capitaux importants sont nécessaires pour déployer la stratégie numérique, respecter les engagements en matière de durabilité environnementale et remplacer des actifs de base devenus obsolètes. La préservation d'un enseignement de qualité, les activités visant à rendre les camps plus écologiques et le maintien des taux de vaccination universelle sont d'excellents retours sur un investissement collectif. Compte tenu de la taille, de l'échelle et de la portée de ses opérations, l'UNRWA mérite 100 millions de dollars supplémentaires par an, un investissement relativement modeste au regard du rôle de l'Office dans la protection des droits et la contribution à la stabilité régionale. Sans le soutien des États Membres qui sont restés attachés aux droits des réfugiés palestiniens et à l'UNRWA, l'Office n'aurait pas été en mesure de relever les défis auxquels il se heurte.

8. Pendant plus de sept décennies, l'UNRWA a fourni ses services à l'une des communautés les plus défavorisées du Moyen-Orient. L'Office est un cas

unique dans le système des Nations Unies : prestataire de services directs gérant ses propres écoles et centres de soins de santé primaires, il repose presque exclusivement sur des financements volontaires. Toutefois, ces services ne peuvent pas dépendre de ressources volontaires et imprévisibles. Au cours des deux dernières années, la priorité de M. Lazzarini a été de dialoguer avec les États Membres afin de garantir à l'Office une base de financement durable. Lors de la conférence ministérielle internationale sur l'UNRWA organisée par la Jordanie et la Suède à Bruxelles le 16 novembre 2021, l'UNRWA a présenté une vision d'un Office modernisé fonctionnant avec un budget fixe triennal, mais cette proposition n'a pas suscité le surcroît d'engagement financier nécessaire de la part des États Membres. En 2022, M. Lazzarini a entamé un dialogue pour promouvoir de nouveaux moyens d'accroître et de renforcer les partenariats avec les entités des Nations Unies, conformément à la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale et aux recommandations de la Commission consultative de l'UNRWA. L'objectif était d'accéder aux ressources disponibles à l'échelle du système des Nations Unies en demandant à d'autres entités de fournir certains des services de l'UNRWA. Toutefois, les communautés de réfugiés palestiniens craignaient que le renforcement des partenariats en l'absence de perspectives politiques affaiblisse davantage l'UNRWA et, par conséquent, porte atteinte à leurs droits.

9. Le moment de renouveler le mandat de l'UNRWA est arrivé ; M. Lazzarini espère qu'il sera reconduit avec le même enthousiasme qu'en 2019. Toutefois, ce renouvellement ne devrait pas être une simple question de procédure, mais s'accompagner d'une véritable volonté de fournir les ressources nécessaires et prévisibles qui permettront aux réfugiés palestiniens de vivre dignement. Le déficit financier chronique compromet la capacité de l'Office à s'acquitter de son mandat, et menace son rôle stabilisateur dans la région. M. Lazzarini se félicite des discussions entre les États Membres sur les contributions obligatoires destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement de l'Office, qui se tiennent sous l'égide de la Norvège, et invite instamment les États à soutenir une augmentation significative des contributions obligatoires, comme le demande également le Secrétaire général dans son rapport sur les opérations de l'UNRWA (A/71/849). Les réfugiés palestiniens ont besoin d'être rassurés sur le fait que l'Organisation des Nations Unies reste déterminée à s'occuper de leur sort.

10. Si la communauté internationale n'a pas trouvé de véritable solution politique au conflit, elle a réussi à investir dans le développement humain d'une

communauté de réfugiés. Malgré l'absence de solution politique, il est nécessaire de continuer de promouvoir les droits humains et le bien-être des réfugiés palestiniens afin de contribuer fortement à leur développement humain, de répondre à leurs besoins humanitaires et de promouvoir leur droit à vivre dignement en attendant une solution juste et durable.

11. **M^{me} Abdelhady** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que sa délégation salue le travail du Commissaire général, du personnel recruté sur le plan international de l'UNRWA et du personnel recruté sur le plan national palestinien, qui continuent d'aider les réfugiés avec dévouement, alors que nombre d'entre eux ont du mal à faire face dans des conditions difficiles et dangereuses. Tous ces efforts apportent une contribution concrète à la vie des réfugiés palestiniens, en concourant à promouvoir leur bien-être, leur protection et leur développement. L'engagement de l'UNRWA en faveur de la stabilité régionale et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 garantit que, dans la mesure du possible, les réfugiés palestiniens ne sont pas laissés pour compte en attendant que justice leur soit rendue.

12. Le renouvellement du mandat de l'UNRWA intervient à un moment critique, dans un contexte de crises régionales et mondiales. L'appui politique historique apporté à l'Office devrait s'accompagner des ressources nécessaires pour assurer la pleine exécution de ce mandat. La délégation palestinienne salue les efforts déployés par la Commission consultative de l'UNRWA pour mobiliser des ressources et le travail du Président du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA. Elle remercie tous les donateurs pour leurs contributions à l'UNRWA et pour leur soutien fondé sur une solidarité de principe avec les réfugiés palestiniens et sur la responsabilité de trouver une solution juste à la question de Palestine.

13. La délégation palestinienne salue l'engagement du Commissaire général à diversifier et à mobiliser les financements et les efforts déployés en ce sens, et apprécie la conclusion d'accords de financement pluriannuels par certains pays, ainsi que le renouvellement et l'augmentation du soutien à l'UNRWA, notamment la reprise du financement par les États-Unis, le soutien important de l'Union européenne et les premiers dons faits par certains pays. Les efforts visant à renforcer les capacités de l'UNRWA et à accroître son efficacité au moyen d'une planification stratégique sont également les bienvenus, malgré des années de douloureuses mesures d'austérité. Malheureusement, l'Office traverse une crise financière chronique, car le financement de ses principaux programmes d'éducation, de santé, d'aide et d'action

sociale, ainsi que de ses appels d'urgence, dépend uniquement de contributions volontaires. Il est donc nécessaire d'accroître les ressources de l'UNRWA provenant du budget ordinaire des Nations Unies afin de couvrir les frais de fonctionnement essentiels ; d'assurer la stabilité financière ; de permettre à l'Office de remplir son mandat ; d'éviter une interruption des services ; et d'améliorer la prévisibilité pour l'exécution efficace des programmes de l'UNRWA.

14. **M^{me} Abdelhady** demande au Commissaire général de préciser les besoins de financement de l'UNRWA et les propositions actuelles à cet égard, et d'aborder la question des coûts supplémentaires découlant des restrictions actuelles imposées à l'UNRWA, notamment les restrictions à la circulation et à l'accès du personnel recruté sur le plan national, en violation de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Ces restrictions sont la conséquence du blocus illégal de la bande de Gaza par Israël, de la fermeture des camps de réfugiés en Cisjordanie et de taxes et charges indues.

15. **M^{me} Clune** (représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice) dit que l'Union européenne exprime à nouveau sa profonde et sincère gratitude à l'UNRWA pour son action et à son personnel dévoué, qui intervient dans un contexte extrêmement difficile et éprouvant. L'UNRWA est à la fois un acteur essentiel qui fournit des services vitaux à des millions de réfugiés palestiniens et une force stabilisatrice dans la région. Jusqu'à ce qu'une solution juste, équitable, convenue, réaliste et conforme au droit international soit trouvée à la question des réfugiés, l'UNRWA reste vital pour fournir la protection nécessaire et les services essentiels aux réfugiés palestiniens. L'Union européenne continuera de soutenir l'UNRWA dans toutes ses zones d'opération, y compris à Jérusalem-Est. L'Union européenne et ses États membres constituent le principal contributeur de l'Office. L'Union européenne se félicite du soutien financier supplémentaire apporté par d'autres et de nouveaux donateurs, et appelle tous les partenaires, en particulier les États arabes du Golfe, à augmenter leurs contributions à l'UNRWA.

16. **M. Akbulut** (Türkiye) dit que son pays soutient pleinement le travail essentiel du Commissaire général, ainsi que son rôle moteur et ses efforts inlassables pour maintenir la stabilité financière et l'efficacité opérationnelle de l'UNRWA, qui est irremplaçable. Dans l'attente d'une solution juste et durable à la question des réfugiés palestiniens, la communauté internationale a la responsabilité partagée de s'attaquer aux problèmes humanitaires qui se posent, ce que l'Office fait depuis des décennies. M. Akbulut demande comment les États Membres pourraient mieux aider

l'UNRWA à fournir des services efficaces, durables et prévisibles.

17. **M. Lazzarini** (Commissaire général de l'UNRWA) indique qu'au cours de la dernière décennie, le déficit financier de l'UNRWA a été d'environ 100 à 130 millions de dollars. En outre, il n'est pas encore certain que les liquidités nécessaires seront disponibles pour payer intégralement les salaires du personnel en novembre et décembre 2022. Ces salaires sont associés à des services essentiels, notamment le fonctionnement continu des écoles, des centres de santé et de tous les programmes de l'Office.

18. En ce qui concerne la question de savoir ce que les États Membres pourraient faire de plus, un examen collectif du rapport du Secrétaire général sur les opérations de l'UNRWA devrait être mené pour voir comment les recommandations qu'il contient pourraient être appliquées. Un financement plus prévisible est nécessaire, ce qui pourrait être réalisé par le biais des quotes-parts. L'UNRWA est chargé de gérer des services publics, mais ne dispose pas des outils financiers ou fiscaux d'un État ; il ne peut emprunter de l'argent et dépend entièrement des contributions volontaires des États Membres. Ce modèle a fonctionné pendant environ 60 ans ; mais, depuis 2010, il est remis en question. S'il est essentiel de renouveler l'engagement à améliorer le sort des réfugiés palestiniens en prorogeant le mandat de l'Office, une véritable volonté d'accroître les contributions à l'UNRWA est également indispensable.

19. M. Lazzarini communiquera par la suite les statistiques des Nations Unies sur les dépenses engagées par l'UNRWA en raison des restrictions à la circulation.

20. **M. Jardali** (Liban) dit que l'on peut se demander s'il est approprié d'employer le terme « discrimination » pour caractériser la situation des réfugiés palestiniens au Liban, compte tenu de la composition démographique distincte et de l'histoire compliquée du Liban, ainsi que de la situation particulière des réfugiés palestiniens au Liban au cours des sept décennies qui ont suivi la Nakba de 1948. Les politiques régissant la résidence des réfugiés palestiniens au Liban prévoient des restrictions à l'exercice de la médecine et de l'ingénierie, domaines réservés aux ressortissants libanais, sauf dans le système de l'UNRWA, où les réfugiés palestiniens ne sont pas empêchés d'exercer ces professions. En outre, contrairement à d'autres ressortissants étrangers, les réfugiés palestiniens ont la possibilité de suivre un enseignement de qualité, ce qui leur permet de s'inscrire dans l'enseignement supérieur et d'obtenir des diplômes supérieurs dans des établissements libanais, un état de

fait qui peut difficilement être qualifié de discrimination.

21. Au cours des trois dernières années, le Liban a connu des épreuves dont les conséquences ont été ressenties en particulier par les ressortissants libanais, qui ne pouvaient plus gagner décemment leur vie en exerçant dans les domaines de la médecine et de l'ingénierie et ont été contraints d'émigrer. Compte tenu du contexte historique et de la situation actuelle, il est peut-être injuste de continuer d'employer le terme « discrimination » pour décrire la situation des réfugiés palestiniens au Liban.

22. **M. Abdelaziz** (Observateur de la Ligue des États arabes) dit que la Ligue des États arabes est un soutien indéfectible de l'UNRWA, comme en témoignent sa participation à toutes les conférences de donateurs pour l'Office et l'adoption, lors du dernier sommet de la Ligue des États arabes, d'une résolution en faveur de l'UNRWA. Il demande si la dette de 62 millions de dollars de l'Office au titre du Fonds central pour les interventions d'urgence a été réglée, étant donné que la possibilité d'un autre prêt du Fonds a été évoquée dans le rapport du Commissaire général.

23. Il demande quelles mesures pourraient être prises face à l'application d'une redevance de passage à la frontière aux véhicules de l'UNRWA par Israël, Puissance occupante, en violation des normes humanitaires des Nations Unies et du droit international. Il est inconcevable que de telles redevances soient prélevées par la Puissance occupante sur l'aide humanitaire destinée aux personnes mêmes qu'elle a déplacées. Les redevances versées à Israël par l'UNRWA pourraient peut-être venir abonder la contribution de ce pays au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, ce qui permettrait à l'Office de récupérer ses pertes. Le moment est venu d'aborder cette question dans le cadre des efforts déployés pour résoudre la crise financière de l'Office. La Ligue des États arabes est prête à participer aux négociations en cours et à parvenir à une solution consensuelle qui établisse un juste équilibre entre les contributions volontaires et les quotes-parts au titre du budget ordinaire de l'Organisation.

24. **M. Arbeiter** (Canada) dit que le Canada respecte son engagement de verser 90 millions de dollars à l'UNRWA sur trois ans, notamment en réponse aux appels d'urgence lancés pour faire face aux crises liées à la Syrie et au financement supplémentaire pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et à l'escalade de mai 2021. La délégation canadienne est reconnaissante de la neutralité et des autres principes humanitaires qui sont inscrits dans l'action de l'UNRWA et se félicite de

l'insertion dans la résolution 76/77 de l'Assemblée générale d'un passage saluant la volonté de l'Office d'opérer dans le respect des principes humanitaires de neutralité, d'humanité, d'indépendance et d'impartialité. L'engagement du Canada auprès de l'UNRWA comprend un soutien spécifique visant à renforcer les efforts déployés par l'Office pour respecter les valeurs de l'Organisation des Nations Unies et les principes humanitaires, y compris la neutralité. M. Arbeiter demande comment les travaux progressent dans ce domaine et quel effet l'insertion d'un tel passage dans la résolution renouvelant le mandat de l'UNRWA aura sur l'Office à l'avenir.

25. **M. Lazzarini** (Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) indique que l'UNRWA peut prétendre aux prêts du Fonds central pour les interventions d'urgence, mais que leur montant et leur durée sont limités. L'Office peut emprunter au maximum 30 millions de dollars, généralement pour quelques mois seulement. L'UNRWA a déjà eu recours à ce mécanisme lorsqu'il n'a pas été en mesure de payer l'intégralité des salaires et pour maintenir des opérations critiques. L'Office bénéficie actuellement d'un prêt de 20 millions de dollars du Fonds. En ce qui concerne la fiscalité, il existe actuellement un système complexe, assorti d'un mécanisme de restitution des taxes. Des discussions se sont tenues avec l'autorité compétente pour revoir entièrement ce mécanisme, afin que l'UNRWA soit exonérée de taxes sur les achats humanitaires. Si l'issue de ce processus reste incertaine, l'objectif est de disposer d'un système simplifié à l'avenir.

26. M. Lazzarini n'avait pas l'intention d'offenser le Liban, qui est un modèle extraordinaire en ce sens qu'il accueille un nombre important de réfugiés, à l'instar d'autres pays de la région. Le Liban accueille un grand nombre de réfugiés palestiniens et syriens, qui ont été intégrés dans le système éducatif du pays depuis le début du conflit. Très peu de pays auraient pris une telle mesure aussi rapidement. La complexité et l'histoire du pays sont également importants. Le terme « discrimination » a été employé parce que certaines politiques influent sur la capacité des réfugiés palestiniens à être pleinement intégrés dans l'économie. Il n'existe en effet aucune barrière à l'enseignement supérieur, mais les Palestiniens n'ont pas accès à 39 segments du marché du travail et, en raison d'une loi nationale, ils ne peuvent pas acquérir de terres ou de biens. Dans les camps surpeuplés au Liban, les réfugiés palestiniens connaissent des conditions de vie parmi les plus difficiles de la région. Cette question fait l'objet d'une discussion permanente au Comité de dialogue

libano-palestinien et avec le gouvernement, ce qui devrait permettre d'améliorer l'accès et les perspectives des nombreux Palestiniens talentueux qui vivent actuellement dans le désespoir.

27. L'UNRWA fait sienne la formule inscrite dans la résolution 76/77 de l'Assemblée générale, qui énonce des principes auxquels il souscrit pleinement. Des investissements notables ont été réalisés dans le domaine de la neutralité, y compris des mesures préventives. L'ensemble du personnel de l'UNRWA reçoit une formation sur la neutralité et l'utilisation des médias sociaux, et les enseignants suivent une formation spécifique. Récemment, grâce aux donateurs, les efforts ont été intensifiés pour veiller à ce que les installations de l'UNRWA soient conformes à la neutralité attendue de l'Organisation des Nations Unies. Une attention particulière a également été accordée au principe de responsabilité. Faisant face à un conflit de longue durée non résolu, l'Office n'intervient pas dans un environnement à risque nul. Il applique toutefois une politique de tolérance zéro : chaque fois qu'un manquement est porté à sa connaissance, l'UNRWA déclenche un mécanisme de contrôle interne, mène une enquête et, si la violation est avérée, prend des mesures disciplinaires. Des investissements importants ont donc été réalisés ces dernières années et la Commission consultative est régulièrement informée des réalisations de l'Office.

Déclaration de la Rapporteuse du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA

28. **M^{me} Havn** (Norvège), Rapporteuse du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, présentant le rapport du Groupe de travail (A/77/314), dit que les réunions du Groupe de travail se sont tenues à un moment où l'Office connaît de graves difficultés financières, qui menacent le développement des réfugiés palestiniens et la stabilité de la région. Les difficultés financières auxquelles l'UNRWA s'est heurté en 2022 ont été exacerbées par l'augmentation des besoins, la croissance démographique et la hausse des frais de fonctionnement. Il est particulièrement difficile de trouver des ressources financières suffisantes en cette période de récession économique mondiale. Il incombe à l'Assemblée générale et à la communauté internationale de veiller à ce que l'Office puisse s'acquitter de son mandat et maintenir ses services afin de répondre aux besoins croissants de la population réfugiée.

29. Le Groupe de travail exhorte tous les gouvernements à accroître leurs contributions à l'UNRWA et à contribuer à ses trois guichets de financement, et en particulier à son budget-programme.

Les contributions devraient être le reflet d'un juste partage des charges à l'échelle internationale et être versées rapidement, et être adaptées aux besoins de l'Office, tout en tenant compte des effets de l'inflation et d'autres facteurs qui entraînent la hausse du coût des services fournis.

30. Le Groupe de travail félicite l'UNRWA pour les efforts qu'il a déployés afin d'accroître son efficacité tout en maintenant la qualité de ses services aux réfugiés palestiniens, ainsi que pour les mesures qu'il a prises afin d'améliorer sa transparence en présentant un rapport à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Le Groupe de travail encourage l'Office à poursuivre la mise en œuvre de ces mesures et à faire des efforts dans ce sens. Il prend note des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les opérations de l'UNRWA (A/71/849) et dans toutes les résolutions relatives au financement de l'UNRWA, dont l'objectif est de remédier aux déficits budgétaires récurrents de l'Office et d'appuyer de manière suffisante et prévisible l'exécution de ses activités. Le Groupe de travail invite instamment tous les gouvernements à fournir des financements pluriannuels non préaffectés, si possible, à apporter des contributions régulières et prévisibles à l'UNRWA, et à verser ces contributions le plus tôt possible dans l'année. Il invite tous les États Membres à tenir compte de ces recommandations lorsqu'ils évalueront le financement possible de l'UNRWA en 2022 et au-delà. L'Office a fait des progrès dans la maîtrise de ses coûts et le Groupe de travail encourage les États Membres à accompagner ces mesures d'un financement suffisant à l'UNRWA.

Dialogue interactif

31. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que l'UNRWA est une bouée de sauvetage pour les réfugiés palestiniens et que ses programmes d'éducation, de santé, de secours, d'aide sociale et d'urgence sont indispensables à leur bien-être, à leur protection et à leur développement, ainsi qu'à la stabilité régionale. L'Office est largement considéré comme un modèle efficace d'aide humanitaire et d'aide au développement. L'UNRWA permet depuis longtemps d'éviter une catastrophe humaine plus importante et d'aider des millions de réfugiés à travers les conflits et les crises qui ont frappé la région depuis la Nakba de 1948. Il demeure essentiel dans l'attente d'une solution juste au sort des réfugiés palestiniens, y compris le droit au retour et le droit à une indemnisation équitable, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

32. Israël continue de faire obstacle à une solution pacifique à la question de Palestine, violant ses obligations juridiques internationales en toute impunité, tandis que la communauté internationale ne parvient pas à faire respecter le droit. Ainsi, la situation du peuple palestinien perdure, y compris celle de millions de réfugiés, dont 5,8 millions inscrits à l'UNRWA. Sans l'Office, leurs souffrances seraient encore plus insupportables et les turbulences au Moyen-Orient s'aggraverait encore, avec des conséquences bien au-delà de la région. La délégation palestinienne exprime à nouveau sa profonde reconnaissance au personnel de l'UNRWA pour ses efforts inlassables, ainsi qu'aux Gouvernements et aux peuples jordaniens, libanais et syriens, qui accueillent des réfugiés palestiniens depuis plus de 74 ans, pour leur coopération inébranlable avec l'UNRWA. Elle apprécie les contributions volontaires de tous les pays et organisations donateurs et remercie tous les États qui appuient le mandat de l'Office, et demande instamment que ce soutien soit maintenu.

33. Comme il ressort clairement du rapport du Commissaire général, les zones d'opération de l'UNRWA demeurent instables, certaines régions affichant une grande volatilité. Les conditions socioéconomiques et humanitaires des réfugiés palestiniens ont été encore dégradées par la crise financière au Liban ; le conflit en Syrie ; la récession économique en Jordanie ; et l'agression d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces agressions englobent des raids militaires constants dans les camps de réfugiés, des démolitions récurrentes de logements et des déplacements forcés, en particulier parmi les réfugiés bédouins. Le nombre de réfugiés vivant dans l'extrême pauvreté à Gaza se multiplie en raison de 15 années de blocus israélien illégal et d'agressions militaires répétées, dont la dernière est survenue en août 2022. Plus de 80 % des réfugiés palestiniens à Gaza, en Syrie et au Liban vivent désormais dans la pauvreté, ce qui accroît leur dépendance à l'égard de l'UNRWA. Dans le même temps, l'Office enregistre des déficits de financement persistants, malgré l'augmentation des besoins et des coûts liée aux urgences et aux crises, notamment l'effet désastreux de la pandémie de COVID-19.

34. Dans ce contexte d'instabilité croissante, le désespoir grandit également, en particulier chez les jeunes qui sont plus prédisposés aux maux de la société tels que la radicalisation. Dans ce contexte, l'UNRWA fournit le minimum vital pour leur permettre de vivre dignement et d'espérer un avenir plus stable et plus juste. Toute nouvelle réduction des programmes de l'UNRWA accentuerait le désespoir des réfugiés et exacerberait les risques de troubles et de fuite. Il est

donc essentiel de doter l'Office d'un financement plus prévisible et suffisant, comme l'ont demandé l'Assemblée générale et le Secrétaire général, ainsi que les participants aux réunions ministérielles organisées par la Jordanie et la Suède. Un accroissement du financement pluriannuel, un renforcement des partenariats avec les entités des Nations Unies et une augmentation des quotes-parts provenant titre du budget ordinaire des Nations Unies allouées à l'UNRWA permettraient d'atténuer les déficits récurrents et de couvrir les frais de fonctionnement essentiels de l'exécution du mandat de l'Office. La délégation palestinienne espère que le projet de résolution qui sera adopté lors de la présente session constituera un pas dans cette direction.

35. La communauté internationale doit envoyer un message fort indiquant qu'elle se mobilise pour assurer la continuité des services de l'UNRWA aux réfugiés palestiniens et qu'elle s'engage à remplir ses obligations conformément au droit international humanitaire et aux droits humains, ainsi qu'aux résolutions des organes de l'ONU, jusqu'à ce qu'une solution juste soit trouvée. Elle doit insister sur l'inviolabilité des locaux et des installations de l'UNRWA ; le respect des privilèges et immunités des Nations Unies ; et la fin du harcèlement et de l'intimidation du personnel de l'UNRWA et des restrictions d'accès imposées par Israël, Puissance occupante. La communauté internationale doit également défendre l'UNRWA contre les attaques diffamatoires et l'incitation d'Israël et des organisations pro-israéliennes, qui cherchent à dénigrer les droits inaliénables des réfugiés palestiniens.

36. L'État de Palestine attend avec impatience l'adoption des projets de résolution pertinents, y compris le projet de résolution renouvelant le mandat de l'UNRWA. Ce résultat enverrait un message fort d'espoir et d'engagement aux réfugiés palestiniens quant à l'exercice de leurs droits, y compris le droit au retour. L'UNRWA reste essentiel dans l'attente d'une solution juste à la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et aux principes d'égalité et de justice. La communauté internationale devrait faire preuve de volonté politique pour faire respecter l'état de droit, y compris les mesures d'application du principe de responsabilité, afin de mettre fin aux violations des droits du peuple palestinien commises par Israël, ainsi qu'à son occupation coloniale illégale et à son régime d'apartheid. Seules ces actions peuvent conduire à une solution juste, durable et globale, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

37. **M. Alizada** (Azerbaïdjan), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, dit que l'aide de

l'UNRWA aux réfugiés palestiniens demeure indispensable, notamment compte tenu de la gravité de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. Cette situation découle des violations continues commises par Israël, Puissance occupante, ainsi que des crises, de l'instabilité et des conflits qui minent d'autres zones d'opération dans la région. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme son ferme soutien à l'UNRWA, qui a pour mandat de fournir une assistance humanitaire, des secours d'urgence et une aide au développement à plus de 5,8 millions de réfugiés palestiniens, en attendant qu'une solution juste à leur sort soit trouvée sur la base des résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Les activités de l'Office demeurent indispensables jusqu'à ce qu'une telle solution soit trouvée. La communauté internationale devrait renforcer son soutien à l'UNRWA, compte tenu notamment de la détérioration des conditions socioéconomiques et de l'instabilité dans la région, encore aggravés par la pandémie de COVID-19, les crises alimentaire et énergétique mondiales et les déficits financiers récurrents. L'UNRWA doit obtenir un financement durable, prévisible et constant, comme le demandent régulièrement l'Assemblée et le Secrétaire général.

38. La situation actuelle sur le terrain dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est très préoccupante et touche gravement la communauté des réfugiés. Les conditions d'instabilité, de violence et de détérioration de la situation socioéconomique qui prévalent accentuent la marginalisation et la pauvreté des réfugiés palestiniens. Les droits des réfugiés palestiniens sont bafoués par Israël, Puissance occupante, notamment par sa campagne de colonisation illégale et ses tentatives de renforcer son occupation des terres palestiniennes.

39. Dans de nombreux endroits, les réfugiés palestiniens s'enfoncent davantage dans la pauvreté et le désespoir. Le blocus illégal imposé à Gaza continue de causer d'importantes souffrances humanitaires, sociales et économiques, augmentant la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire et amplifiant les besoins auxquels l'UNRWA est contraint de répondre avec ses ressources limitées. Le blocus unilatéral et inhumain continue de réduire considérablement l'activité économique, d'entraver la fourniture et la disponibilité des services essentiels et de saper le potentiel et les espoirs de tout un peuple. La crise à Gaza doit être traitée de manière globale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, dans le cadre de l'effort général visant à mettre un terme à l'occupation israélienne illégitime du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,

depuis 1967. Le blocus illégal de Gaza doit être entièrement et immédiatement levé ; cette mesure est le seul moyen pour la population palestinienne réfugiée à Gaza de devenir moins dépendante de l'UNRWA.

40. Les déficits financiers persistants et chroniques auxquels l'UNRWA se heurte sont très préoccupants et suscitent une grande appréhension dans la communauté des réfugiés palestiniens, y compris parmi les milliers de membres du personnel de l'UNRWA. L'Assemblée générale devrait donner suite de manière urgente et globale aux recommandations du rapport du Secrétaire général sur les opérations de l'UNRWA. Le mandat de l'Office devrait être prolongé jusqu'au 30 juin 2026, sans préjudice des dispositions de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, assorti du financement nécessaire à l'exécution de ses programmes humanitaires et de développement vitaux. Des efforts continus devraient être déployés pour mettre fin à l'occupation illégale de la Palestine et trouver une solution juste à la question sur la base du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, et pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables et de réaliser ses aspirations légitimes, y compris le droit à l'autodétermination et à la liberté dans un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières du 4 juin 1967.

41. *M. Ponikvar (Slovénie), Vice-Président, prend la présidence.*

42. **M. Alwasil** (Arabie saoudite), s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, dit que la question des réfugiés palestiniens reste au cœur de la question de Palestine. Le Groupe des États arabes est déterminé à défendre le droit inaliénable des réfugiés palestiniens à retourner dans leur patrie, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et à l'Initiative de paix arabe.

43. Le Groupe des États arabes rejette les tentatives d'Israël, qui porte l'entière responsabilité politique et morale du problème des réfugiés palestiniens, de déformer la question des réfugiés et de s'opposer à l'enregistrement légal des réfugiés palestiniens. Il félicite les pays d'accueil, qui ont permis aux réfugiés palestiniens de résister et de mener une vie décente jusqu'à ce qu'une solution juste à leur situation soit trouvée et que leur droit au retour et à l'indemnisation soit respecté, conformément aux résolutions de la légitimité internationale.

44. Le Groupe des États arabes soutient pleinement le mandat de l'UNRWA et rejette toute tentative visant à saper ou à modifier ce mandat ou à transférer les

responsabilités de l'Office à une autre entité. L'UNRWA doit continuer de remplir son mandat en fournissant des services vitaux aux réfugiés palestiniens dans ses cinq zones d'opération, y compris Jérusalem-Est occupée, jusqu'à ce qu'une solution juste à la question des réfugiés soit trouvée, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

45. Compte tenu de la situation désastreuse dans les camps de réfugiés palestiniens, l'Office a besoin d'un soutien pour maintenir ses services vitaux, protéger les réfugiés palestiniens de la pauvreté et promouvoir le développement durable de leurs communautés. Le Groupe des États arabes dénonce les tentatives systématiques d'Israël visant à éliminer et à entraver les services de l'UNRWA à Jérusalem et à les remplacer par des services fournis par des institutions d'occupation israéliennes, en particulier dans le domaine de l'éducation et des programmes académiques.

46. Compte tenu du déficit budgétaire alarmant de l'Office, la communauté internationale devrait apporter des contributions financières au budget de l'UNRWA afin d'assurer un financement suffisant, durable et prévisible. Les États Membres devraient également souscrire aux propositions visant à financer les dépenses de fonctionnement de l'UNRWA sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

47. Le Gouvernement d'occupation israélien devrait rembourser les pertes résultant de la fermeture des frontières, du blocus et des restrictions de circulation, qui ont entravé l'acheminement de l'aide humanitaire par l'Office. En conclusion, le Groupe des États arabes remercie les pays donateurs, en particulier les pays arabes qui ont aidé l'UNRWA ces derniers temps, et appelle tous les pays et entités donateurs à apporter un soutien financier supplémentaire à l'Office.

48. **M^{me} Clune** (représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice), s'exprimant également au nom de l'Albanie, du Monténégro et de la Serbie, pays candidats ; de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association ; et également de la Géorgie, dit qu'il est essentiel que l'UNRWA continue de fournir aux réfugiés palestiniens la protection et les services nécessaires, notamment en matière de santé et d'éducation. L'Office contribue de manière déterminante à la viabilité de la solution des deux États ; l'Union européenne continuera de le soutenir dans toutes ses zones d'opération, y compris à Jérusalem-Est. La générosité et les efforts des pays hôtes sont grandement appréciés. L'Union européenne et ses États membres sont, collectivement, les principaux contributeurs au budget de l'UNRWA et continuent de répondre à ses demandes de fonds supplémentaires.

L'Union européenne continuera de soutenir l'Office de manière indéfectible et prévisible, notamment dans ses efforts visant à améliorer son efficacité et à renforcer sa gestion. Le soutien financier supplémentaire d'autres et de nouveaux donateurs est apprécié et tous les partenaires devraient traduire cette étape en contributions pluriannuelles.

49. **M. Ríos Sánchez** (Mexique) dit que les activités de l'UNRWA resteront indispensables jusqu'à ce que le statut final des réfugiés palestiniens soit fixé. Le financement durable de l'UNRWA devrait être garanti pour lui permettre de mener ses activités et de fournir une assistance humanitaire dans la région, en mettant l'accent sur la fourniture de services essentiels tels que les soins de santé et l'éducation. Le Mexique salue les efforts déployés par l'Office pour garantir une utilisation efficace des ressources ainsi que la transparence et la diversification des sources de financement.

50. Le Mexique a versé 750 000 dollars à l'Office en 2022 et a récemment contribué à la livraison d'équipements médicaux essentiels à l'hôpital de l'UNRWA à Qalqiliya, en Cisjordanie. Les parties au conflit doivent garantir la libre circulation et l'accès du personnel et de l'aide humanitaires, y compris la fourniture de carburant, de nourriture et de matériel médical, afin de répondre aux besoins fondamentaux du peuple palestinien. Le Mexique continuera d'appuyer tous les efforts qui sont déployés pour instaurer une paix durable dans la région, fondée sur le respect mutuel et le plein respect de l'état de droit.

51. **M. Elhomosany** (Égypte) dit qu'en créant l'UNRWA en 1949, la communauté internationale a reconnu le désastre causé par la Nakba et la nécessité d'aider les réfugiés palestiniens jusqu'à ce qu'une solution politique à leur situation soit trouvée. Sept décennies plus tard, la question des réfugiés palestiniens n'est toujours pas résolue. Les perspectives d'une solution politique à la question des réfugiés sont de plus en plus ténues et sont érodées par les pratiques israéliennes dans le Territoire palestinien occupé. Néanmoins, pendant des décennies, l'UNRWA a fourni avec compétence et professionnalisme des services vitaux aux réfugiés palestiniens, comme en témoignent les nombreuses réussites des Palestiniens diplômés des écoles de l'Office et la qualité des services de santé. Toutefois, ses opérations sont mises à rude épreuve par l'évolution de la situation dans le Territoire palestinien occupé et dans l'ensemble de la région, notamment l'escalade du conflit dans la bande de Gaza et les crises qui frappent les pays arabes d'accueil.

52. Depuis sa création, l'Office s'est appuyé sur les contributions volontaires des pays et entités donateurs, mais la croissance de la population réfugiée et l'augmentation des besoins des réfugiés qui en découle ont progressivement conduit à un déficit budgétaire. Si les réformes entreprises par l'Office ont montré sa capacité à s'adapter à un environnement changeant, elles n'ont que partiellement allégé son fardeau. L'UNRWA a besoin d'un financement durable qui lui permette de planifier ses activités et d'atteindre la stabilité financière, notamment par un financement pluriannuel et un financement provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur les opérations de l'UNRWA. Ce financement permettrait de résoudre définitivement la crise financière de l'Office. En outre, le mandat de l'UNRWA devrait demeurer inchangé et être renouvelé pour trois ans.

53. Bien qu'elle ne soit pas un pays donateur de l'Office, l'Égypte soutient pleinement l'UNRWA sur le plan politique dans toutes les instances internationales et mène des projets de reconstruction dans la bande de Gaza afin de réparer les destructions causées par l'escalade récurrente entre les factions palestiniennes et Israël. En fin de compte, cependant, la crise des réfugiés palestiniens et la question de Palestine dans son ensemble ne pourront être résolues qu'en permettant au peuple palestinien d'exercer son droit légitime et inaliénable à l'autodétermination et de créer un État indépendant, dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

54. **M. Al-tememy** (Iraq) dit que l'Iraq soutient sans réserve la cause palestinienne ; la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans les frontières du 4 juin 1967 ; et l'adhésion pleine, entière et inconditionnelle de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies. Bien plus qu'un organisme humanitaire, l'UNRWA est en première ligne dans la lutte pour défendre le droit au retour des réfugiés palestiniens. C'est un outil juridique contre les manœuvres de la Puissance occupante visant à éluder la question des réfugiés. Sa présence rappelle à la communauté internationale son engagement en faveur du droit au retour et sa responsabilité morale, humanitaire et juridique de mettre fin à l'occupation du territoire palestinien et d'assurer la création d'un État de Palestine indépendant. L'UNRWA est un pilier de la stabilité, de la paix et de la sécurité régionales, mais des crises financières récurrentes mettent en péril ses services vitaux, exacerbant l'insécurité dans laquelle vivent les réfugiés palestiniens. Les États Membres

devraient donc prendre des mesures urgentes pour promouvoir la stabilité financière de l'Office et lui permettre d'obtenir un financement prévisible, notamment au moyen de contributions provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, d'élargir sa base de donateurs et d'avoir accès aux instruments financiers des institutions financières internationales. Les réfugiés palestiniens ne doivent pas être laissés pour compte dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

55. Il est essentiel de trouver une solution politique juste et durable au sort des réfugiés palestiniens sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. La délégation iraquienne exhorte les États Membres à renouveler leur soutien à l'UNRWA et approuve la résolution visant à proroger le mandat de l'Office, ainsi que tous les efforts déployés pour accroître l'appui international à l'Office.

56. **M. Do Ngoc Thuy** (Viet Nam) dit que l'UNRWA est un fournisseur essentiel de services vitaux pour des millions de réfugiés palestiniens, notamment en matière de soins de santé et d'éducation, et qu'il joue un rôle clé dans la stabilité régionale. Les hostilités, les tensions accrues et la violence ont exacerbé la situation déjà désastreuse dans le Territoire palestinien occupé ainsi qu'en Syrie, au Liban et en Jordanie. La délégation vietnamienne souscrit fermement au renouvellement du mandat de l'Office. Tous les donateurs devraient garantir un financement prévisible et durable à l'UNRWA en versant des contributions régulières et pluriannuelles et en imputant les dépenses de fonctionnement de l'Office au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. L'appui au développement de l'économie palestinienne est également nécessaire pour améliorer la situation du peuple palestinien. Tous les obstacles au développement économique, notamment les politiques d'occupation qui limitent la circulation et le transport des marchandises, doivent être supprimés. La fourniture de services essentiels aux réfugiés ne devrait cependant pas se substituer à la recherche d'une solution juste, globale et durable au conflit. La sécurité et la stabilité ne peuvent être instaurées au Moyen-Orient sans accorder au peuple palestinien ses droits légitimes. Le Viet Nam est favorable à la solution des deux États, permettant la création de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues sur la base des lignes d'avant 1967, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

57. **M. Sithole** (Afrique du Sud) dit que le travail de l'UNRWA pour soulager la situation humanitaire désastreuse dans les Territoires palestiniens occupés est louable et que, pour que ce travail se poursuive, l'Office a besoin d'une aide financière urgente. La communauté internationale devrait répondre collectivement à ce besoin, conformément à la résolution 64/89 de l'Assemblée générale. Un financement suffisant, durable et prévisible permettrait à plus d'un demi-million d'enfants de bénéficier d'un enseignement de qualité et à des millions de réfugiés d'avoir accès à 140 dispensaires, à une aide alimentaire et à des services sociaux.

58. La situation entre la Palestine et Israël influe sur la dynamique régionale du Moyen-Orient, entraînant des répercussions négatives sur la paix, la sécurité, le développement économique et le progrès social et politique dans la région. Une paix durable au Moyen-Orient ne peut être instaurée que par la solution des deux États, y compris la reconnaissance internationale d'un État de Palestine indépendant, sur la base des frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres, vivant côte à côte et en paix avec Israël et ses autres voisins.

59. **M. Gutiérrez Plata** (Colombie) dit que la Colombie est favorable à un règlement pacifique, définitif et global de la question de Palestine par la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967 et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Les assurances de sécurité et le respect des droits de la population devraient être préservés et renforcés, afin de prévenir de nouvelles hostilités au Moyen-Orient et de faciliter une solution définitive aux causes du conflit.

60. La Colombie soutient le travail de l'UNRWA et exhorte la communauté internationale à continuer d'appuyer l'action globale de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain. Elle défend le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et durable reconnu sur le plan international, ainsi que le droit de l'État d'Israël de vivre en paix, côte à côte avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

61. **M^{me} Fernández Palacios** (Cuba) dit que sa délégation rend hommage au personnel de l'UNRWA, qui a accompli des progrès importants avec peu de ressources. L'absence de solution politique au conflit israélo-palestinien, le déficit financier de l'UNRWA et ses conséquences créent un climat de peur et d'inquiétude pour l'avenir de millions de réfugiés palestiniens. L'ancien principal contributeur de

l'UNRWA a échoué dans ses tentatives de dissoudre l'Office. Tout doit être mis en œuvre pour que l'Office puisse continuer de fournir des services aux réfugiés palestiniens. Pour ce faire, l'Office doit être doté des moyens financiers voulus et son mandat doit être renouvelé.

62. La délégation cubaine salue la stratégie de l'UNRWA visant à élargir sa base de donateurs, à accroître la collecte de fonds en ligne et à rechercher des mécanismes de financement innovants pour faire en sorte que les réfugiés palestiniens aient accès à tous les services. Les États Membres devraient faire preuve de volonté politique afin de garantir à l'UNRWA un financement suffisant, prévisible et durable pour la durée de son mandat.

63. **M. Alateek** (Arabie saoudite), s'exprimant également au nom des pays du Conseil de coopération du Golfe (Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar), dit que la question de Palestine reste la question la plus importante dans les mondes arabe et islamique. Les pays du Conseil de coopération du Golfe sont fermement favorables à la création d'un État de Palestine indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Les droits légitimes des réfugiés palestiniens et du peuple palestinien dans son ensemble doivent être respectés, conformément à l'Initiative de paix arabe, au mandat international et aux résolutions de la légitimité internationale. Il est nécessaire de relancer les efforts internationaux pour résoudre le conflit, conformément aux mandats susmentionnés.

64. Les pays du Conseil de coopération du Golfe félicitent le Commissaire général et le personnel de l'UNRWA pour les efforts considérables qu'ils ont déployés afin d'exécuter le mandat de l'Office dans un contexte de grande adversité, aggravé par les difficultés que la pandémie de COVID-19 a soulevées au cours des deux dernières années. Les pays du Conseil de coopération du Golfe continueront d'aider leurs frères palestiniens en soutenant l'UNRWA, dont le mandat devrait être renouvelé lors de la présente session de l'Assemblée générale. La communauté internationale devrait continuer de soutenir l'Office afin de lui permettre de remplir son mandat jusqu'à ce que les réfugiés palestiniens puissent retourner dans leur patrie. Les autorités d'occupation israéliennes devraient répondre aux appels à la paix et engager des négociations sérieuses et de bonne foi pour parvenir à la paix sur la base de la solution des deux États.

65. S'exprimant au nom de son pays, M. Alateek dit que l'Arabie saoudite est membre de la Commission consultative de l'UNRWA et l'un des principaux

donateurs de l'Office, auquel elle a versé plus d'un milliard de dollars depuis 2000 et 27 millions de dollars le mois précédent. Compte tenu des défis liés à l'augmentation du nombre de réfugiés, à la poursuite des violations israéliennes et à la pandémie, les pays et entités donateurs devraient continuer à apporter leur soutien financier.

66. La crise des réfugiés palestiniens est en fin de compte de nature politique et ne peut être résolue qu'en mettant fin à l'occupation israélienne des terres palestiniens et arabes, en créant un État de Palestine dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et en permettant au peuple palestinien d'exercer son droit inaliénable et imprescriptible au retour.

67. **M. Alqaisi** (Jordanie) dit qu'en l'absence de toute perspective de règlement politique de la question centrale au Moyen-Orient, l'UNRWA apporte une contribution importante au maintien de la sécurité et de la stabilité régionales. La communauté internationale a l'obligation de soutenir l'Office et de lui permettre de continuer à fournir des services vitaux aux réfugiés palestiniens, dans l'attente d'une solution globale à la question de Palestine, sur la base de la solution des deux États, du droit international et du mandat reconnu.

68. L'Office réalise un travail louable pour faire face à ses difficultés économiques et financières compte tenu des mutations politiques et économiques mondiales. L'UNRWA doit recevoir le soutien financier voulu pour combler son déficit budgétaire récurrent et continuer de remplir son mandat. Le Gouvernement jordanien s'est associé au Gouvernement suédois pour organiser une réunion ministérielle sur l'UNRWA en marge du débat de haut niveau de l'Assemblée générale, dans le but d'obtenir un financement durable et de mobiliser un soutien financier et politique en faveur de l'UNRWA. Suite aux résultats de la réunion, les Gouvernements jordanien et norvégien ont proposé conjointement d'ajouter un paragraphe au projet de résolution sur les opérations de l'UNRWA prévoyant que ses dépenses de fonctionnement soient couvertes par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

69. La délégation jordanienne remercie les pays donateurs pour leurs contributions financières à l'UNRWA, qui envoient aux réfugiés palestiniens le message que la communauté internationale ne les abandonnera pas tant qu'une solution à leur situation critique n'aura pas été trouvée et que leur droit à l'autodétermination n'aura pas été respecté, ce qui conduira à la création d'un État de Palestine souverain dans les frontières du 4 juin 1967, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. Investir dans l'Office, c'est

investir dans l'avenir et la stabilité, en donnant aux réfugiés palestiniens l'espoir dont ils ont cruellement besoin.

70. **M. Alhosani** (Émirats arabes unis) dit que la question de Palestine et la fourniture d'une aide humanitaire sans distinction de race, de religion ou de langue constituent les principales priorités de la politique étrangère de son gouvernement. Depuis sa création, l'UNRWA s'est attachée de manière louable à surmonter les obstacles qui mettent en péril l'ensemble de la région. Les Émirats arabes unis ont versé 684 millions de dollars à l'Office depuis 2016 et se sont engagés à allouer 25 millions de dollars pour financer l'hôpital Maqassid à Jérusalem-Est, afin de permettre à l'établissement d'élargir ses services de fournitures médicales et de soutenir les institutions de soins de santé palestiniennes.

71. Il est essentiel de préserver les progrès accomplis en vue de la réouverture des points de passage dans la bande de Gaza, qui ont contribué à redynamiser l'économie fragile de Gaza et à répondre aux besoins humanitaires de sa population. Le gouvernement des Émirats arabes unis appelle tous les États Membres à continuer de soutenir l'UNRWA jusqu'à ce qu'une solution juste et globale à la question de Palestine soit trouvée.

72. **M^{me} Faye** (Sénégal) dit que les réfugiés palestiniens sont profondément touchés par le conflit dans la région, ainsi que par la dépossesion de leurs terres et la situation politique non résolue. En attendant de trouver une solution politique au conflit, la meilleure façon de fournir une assistance est de doter l'UNRWA de ressources prévisibles, suffisantes et durables et de faire preuve de solidarité dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'aide humanitaire et du développement durable. L'Office fournit des programmes et des services essentiels au bien-être, au développement et à la protection des réfugiés palestiniens, ainsi qu'à la stabilité régionale. Tous les États Membres devraient continuer à soutenir fermement l'UNRWA en votant en faveur de toutes les résolutions en cours d'examen, en particulier pour le renouvellement du mandat de l'Office.

73. Le Sénégal est favorable à une augmentation du financement de l'UNRWA provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, afin d'atténuer l'imprévisibilité de ses ressources et les interruptions de ses services. Néanmoins, cette action contribuera seulement à atténuer les conséquences de la tragédie humaine qui frappe le peuple palestinien. Toutes les politiques et pratiques illégales doivent cesser, y compris toutes les activités de colonisation, les

démolitions de logements, les expulsions et toute autre sanction collective contre la population civile palestinienne. Les défis du Moyen-Orient ne pourront être relevés que par une solution définitive reposant sur un État palestinien indépendant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël, chacun à l'intérieur de ses propres frontières sûres et internationalement reconnues.

74. **M^{me} Ali** (République arabe syrienne) dit que la question des réfugiés palestiniens relève davantage de la responsabilité politique, juridique et morale de la communauté internationale que de la responsabilité humanitaire. Plus de cinq millions de réfugiés palestiniens ont été systématiquement déplacés de leur patrie, la Palestine, en conséquence de l'occupation israélienne. L'UNRWA, témoin de la tragédie du peuple palestinien depuis 1949, reste indispensable pour alléger ses souffrances, d'autant que la situation dans le Territoire palestinien occupé continue de se détériorer, en raison des violations perpétrées par Israël, Puissance occupante.

75. La Syrie accueille des réfugiés palestiniens sur son territoire, leur fournit une aide et des services, les traite de la même manière que ses citoyens, et continuera de le faire jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de retourner dans leur patrie conformément aux résolutions des organes de l'ONU. La Syrie facilite également la fourniture par l'UNRWA de services de diverses catégories aux Palestiniens. Elle n'épargnera aucun effort pour protéger les réfugiés palestiniens présents sur son territoire et les aider à vivre décemment. Leurs souffrances sont le résultat de l'agression des groupes terroristes armés qui ont occupé les camps et attaqué leurs habitants, les ont utilisés comme boucliers humains, ont confisqué leurs biens et ont refusé l'accès à l'aide humanitaire, provoquant une grande crise humanitaire jusqu'à ce que l'Armée arabe syrienne soit en mesure de libérer les camps. Ces souffrances s'inscrivent dans le cadre d'un programme visant à déplacer à nouveau les réfugiés afin de les empêcher d'exercer leur droit au retour dans leurs foyers. Israël a été et reste l'unique cause de la détresse des Palestiniens, qu'il a expulsé de leurs foyers sous la menace de la mort et de la terreur. Israël ne s'est pas contenté d'en faire des réfugiés pendant des décennies, mais est allé jusqu'à les poursuivre là où ils avaient trouvé refuge.

76. Pour pouvoir continuer de remplir ses fonctions et de fournir des services à tous les réfugiés palestiniens, l'UNRWA doit recevoir un financement suffisant et durable. Le Gouvernement syrien rejette catégoriquement l'interruption des services d'éducation, de soins de santé, de secours et d'aide

sociale, qui constituerait une violation du droit international et des résolutions, ainsi que tout transfert des services de l'UNRWA au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou à tout autre organisme ou entité. L'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures immédiates pour combler le déficit du budget de l'UNRWA, notamment en collaborant avec les pays donateurs pour garantir un financement suffisant et durable.

77. **M. Chaudhary** (Pakistan) dit que le Pakistan soutient les réfugiés palestiniens, qui restent déterminés dans leur lutte pour un avenir meilleur malgré d'innombrables épreuves. Dans ce contexte, l'aide et la protection humanitaires fournis par l'UNRWA sont d'une importance vitale. Certains des Palestiniens les plus vulnérables, notamment à Gaza, dépendent lourdement du programme d'aide alimentaire d'urgence de l'Office. Le blocus israélien a gravement sapé l'économie gazaouite, provoquant une montée de l'extrême pauvreté et une augmentation sensible de la dépendance à l'égard de l'aide internationale, encore exacerbée par les conflits de mai 2021 et du second semestre 2022, ainsi que par la pandémie de COVID-19. Le blocus constitue une violation du droit international et doit être levé immédiatement.

78. Le Pakistan est profondément préoccupé par les restrictions de circulation et d'accès imposées aux réfugiés palestiniens et au personnel de l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Israël, Puissance occupante, doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, notamment les résolutions pertinentes des organes de l'ONU et la quatrième Convention de Genève. La délégation pakistanaise apprécie grandement le travail accompli par l'UNRWA dans les domaines des infrastructures, de l'éducation et de la santé, en particulier la stratégie de transformation numérique pour l'éducation et la campagne de vaccination contre la COVID-19. Ces actions contribuent également à la paix et à la stabilité régionales. Veiller à ce que l'UNRWA reçoive un financement suffisant et durable est donc une responsabilité internationale essentielle.

79. La délégation pakistanaise salue les efforts déployés par l'Office pour mobiliser des ressources par des moyens innovants, notamment en diversifiant la base des donateurs et en adoptant des stratégies d'investissement responsable. Le Pakistan continuera d'apporter un appui financier et politique à l'UNRWA et à soutenir le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et sa quête de paix et de liberté, ainsi qu'une solution des deux États. Un État de Palestine viable, indépendant et d'un seul tenant, fondé

sur des paramètres convenus au niveau international, sur les frontières d'avant 1967 et avec Al-Qods al-Charif (Jérusalem) pour capitale, est une condition préalable à l'instauration d'une paix durable. Le soixante-quatorzième anniversaire de la Nakba a rappelé brutalement à la communauté internationale son obligation de trouver un règlement juste et durable à la question de Palestine, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

80. **M. Al Kubaisi** (Qatar) dit qu'un consensus s'est dégagé sur le fait que, dans les circonstances régionales et internationales complexes, il n'existe pas d'alternative réaliste et pratique à l'UNRWA, qui contribue à alléger les souffrances de millions de réfugiés palestiniens en dépit de ses maigres ressources financières. L'Assemblée générale doit donc continuer de renouveler le mandat de l'Office jusqu'à ce qu'une solution juste, globale et durable à la question de Palestine soit trouvée, sur la base de la solution des deux États, qui doit conduire à la création d'un État de Palestine dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. La solution doit inclure le droit au retour, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

81. L'Office connaît actuellement un dilemme existentiel, caractérisé par un manque chronique de financement volontaire de la part des États Membres, en raison d'un manque de volonté politique. Malgré les mesures prises pour rationaliser les dépenses, améliorer l'efficacité et mieux utiliser les ressources disponibles, l'Office a été gêné par l'imprévisibilité de son financement. Membre de la Commission consultative de l'UNRWA depuis 2018, le Qatar s'est engagé à faire son devoir en tant que pays arabe en apportant son soutien au peuple palestinien et à l'Office, conformément au principe du partage des charges. En réponse à l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/78, le Qatar a récemment augmenté sa contribution au budget de l'Office et a été le premier pays arabe à conclure un accord pluriannuel avec l'UNRWA. En novembre 2021, le Fonds du Qatar pour le développement a annoncé qu'il contribuerait à hauteur de 18 millions de dollars aux ressources de base de l'UNRWA sur une période de deux ans. En outre, la contribution du Fonds au programme d'urgence de l'Office en Syrie a couvert l'assistance pécuniaire, l'éducation, la santé et la formation professionnelle.

82. **M^{me} Shapir Ben Naftaly** (Israël), exerçant son droit de réponse, dit que sa délégation souhaite ajouter un contexte factuel et historique en réponse aux commentaires des délégations pakistanaise, palestinienne et iraquienne, et de toutes les autres délégations qui ont évoqué la Nakba. Le refus constant

des Palestiniens de reconnaître ou d'accepter la notion de souveraineté juive sur toute partie de la terre en question est la cause première du problème des réfugiés palestiniens et la raison pour laquelle il n'a pas encore été résolu. Alors que les Juifs ont accepté le plan de partage de l'Organisation des Nations Unies de 1947, la partie palestinienne l'a rejeté. S'il avait été accepté par les Palestiniens, il y aurait aujourd'hui un État juif et un État arabe vivant côte à côte en paix. Outre ce rejet, les Palestiniens ont fait tout ce qui était en leur pouvoir non pas tant pour créer leur propre État que pour empêcher la création de l'État juif. Après l'adoption du plan de partage par l'Organisation des Nations Unies, les armées de cinq États arabes ont attaqué l'État juif nouvellement indépendant en lançant une guerre d'agression qui a causé de graves dommages au jeune État juif. Un pour cent de la population juive a été tué, dont un grand nombre de personnes qui avaient récemment été libérées des camps de la mort nazis. Si les Palestiniens avaient accepté le plan de partage, cette guerre n'aurait pas eu lieu et aucun Palestinien ne serait devenu un réfugié.

83. L'UNRWA a créé un système d'héritage automatique, permettant aux réfugiés de transmettre leur statut de réfugié aux générations futures. Selon l'Office, cette politique a donné naissance à plus de 5,5 millions de soi-disant réfugiés palestiniens, qui ne ressemblent à aucune autre population de réfugiés dans le monde. La plupart d'entre eux n'ont jamais mis les pieds sur le territoire qu'ils revendiquent ou sont citoyens d'un autre pays. De tels privilèges n'ont été accordés à aucune autre population de réfugiés : ni aux Syriens, ni aux Ukrainiens, ni aux Afghans, ni aux Juifs qui ont été contraints de quitter les pays arabes au lendemain de la guerre de 1948.

La séance est levée à 12 h 50.